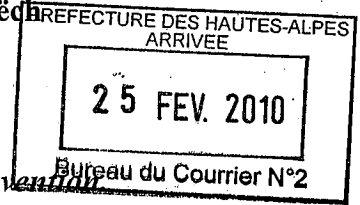


EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
de la Communauté de Communes des Deux Buëch

Séance du : 22 février 2010
Convocation du : 16 février 2010



Objet : Opération Boucle Locale Haut Débit (BLHD) Manteyer. Convention

L'an deux mille dix, le vingt deux février à 18 heures, le Conseil de la Communauté de Communes, s'est réuni en mairie de la Roche des Arnauds, sous la présidence de M. Michel MESCLE, Président.

Secrétaire de séance : M. Maurice Chautant

Etaient présents : R.Fournel, M. Barthelemy, A. Meier, G. Pitaval, P. Schiazza, B. Faure, G. Lesbros, M. Mescle, J.-M. Bermond, R. Basset, J.-F. Carré, M. Chautant, F. Roux, J.-L. Pelloux, P. Aubin, A. Chevalier, G. Jullien

Etaient excusés : Claudette Mezière, Jean-Claude Salles, Gérard Garcin
Francis Reynaud excusé remplacé par Michel Lonni
Martine Barbet excusée remplacée par Marc Rosenstiel

Le Vice-Président Maurice Chautant informe le conseil communautaire de l'engagement financier de la Région Provence – Alpes – Côte d'Azur pour réaliser l'opération

Boucle Locale Haut Débit sur Manteyer

Celle-ci permettra aux habitants des quartiers non desservis par le haut débit internet d'en bénéficier après la commande des travaux.

Cet engagement est formalisé par une convention qui précise les modalités techniques et financières entre la Région Provence – Alpes – Côte d'Azur et la Communauté de Communes des Deux Buëch.

Maurice Chautant propose aux conseillers d'autoriser le Président à la signer.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- d'approuver la proposition ci-dessus
- d'autoriser le Président à signer la convention correspondante.

Votants = 19
Pour = 19
Contre = 0
Abstention = 0

Ainsi fait et délibéré à La Roche des Arnauds, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le Président - Michel Mescle